

# Bulletin Municipal

# Olby



# 2018



Olbygeoises, Olbygeois, chers amis,

C'est toujours avec un grand plaisir que nous vous faisons parvenir le traditionnel bulletin municipal annuel.

Pour ma part, je tiens à remercier tous les acteurs de la vie sociale dans notre commune, qui de près ou de loin, ont contribué à sa préparation. Qu'ils soient élus communaux, bénévoles de la bibliothèque, responsables ou membres actifs des nombreuses associations locales, ils se dévouent à longueur d'année pour organiser des activités variées au service de la population.

Cette diversité des animations proposées est une richesse irremplaçable pour toutes les générations. Elle permet de maintenir le lien social indispensable à la vie de toute collectivité.

Merci à tous.

Votre maire :

Yves ARNAUD



## Naissances

Rudy Daniel André BEAUGIER	le 15 février 2017
Juliette Alice Yvonne MICHELET	le 14 avril 2017
Flavia Catherine Ana ROLLAND	le 27 mai 2017
Martin GILBERT	le 23 août 2017
Antoine Jean PAULHAN	le 11 octobre 2017
Elio MOREL RAIMONDI	le 18 octobre 2017
Hector DUCROCQ	le 8 décembre 2017
Anaëlle Béatrice ROMANET	le 19 décembre 2017

## Mariages

Françoise Florence PERRET & Nicolas BERNARD le 15 avril 2017

## Décès

André Paul GRIFFET	le 20 février 2017
René Joseph SCHAEFER	le 02 mars 2017
Francisca Marie Jeanne COHADE épouse MIGNOT	le 19 avril 2017
André Jean Marie VALLEIX	le 15 mai 2017
Denise Elvira LUTZ épouse MEILLEROUX	le 23 mai 2017
Raymond Jean Marie BONY	le 27 septembre 2017
Gérard Paul Marius BONGIRAUD	le 25 octobre 2017
Bernard Albert Paul MEGEMONT	le 25 novembre 2017

**La population légale INSEE en vigueur à compter du 1er janvier 2017 est de 791 habitants.**

## MAIRIE

Site internet : [www.olby.fr](http://www.olby.fr)

Téléphone : 04.73.87.10.77

Télécopie : 04.73.87.12.79

Adresse électronique : [mairie.olby@wanadoo.fr](mailto:mairie.olby@wanadoo.fr)

### Ouverture au public :

Mardi de 16h30 à 19h00

Jeudi de 16h30 à 19h00

### Permanence du maire (sur R.V.) :

Mardi et jeudi de 18h à 19h , Samedi de 11h à 12h

Secrétaire de mairie : Frédérique BODEAU

## ÉCOLE PUBLIQUE

Téléphone : 04.73.87.14.98

### Horaires de cours :

Lundi et Jeudi : 8h30 à 12h et 14h à 16h30

Mardi et Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 15h

Mercredi : 8h30 à 11h30

Directrice : Lydia POUX

### Garderie périscolaire :

forfait de 1,50 € enfant

pour une période du matin ou du soir.

### Horaires :

le matin de 7h à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30.

### Cantine scolaire :

repas enfants : 2,80 €

repas adultes : 5,60 € (enseignants, remplaçants,...).

## PRESSE

### Correspondants locaux

#### Le Semeur Hebdo :

André GAUTHIER, 04.73.87.15.67

#### La Montagne :

Yolande MOREAU, 04.73.87.15.61

[yolandemoreau@wanadoo.fr](mailto:yolandemoreau@wanadoo.fr)

## SERVICES PUBLICS

### La Poste Bureau d'OLBY

04.73.87.12.00

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

### Trésor Public :

Rochefort-Montagne : 04.73.65.82.64

## SERVICES MEDICAUX

### Médecin :

Docteur BELLON, 04.73.87.15.65

### Pharmacie :

Madame DUMOULIN, 04.73.87.11.20

### Dentistes :

Docteur ROUGIÉ, 04.73.78.89.26

### Kinésithérapeutes :

MM. BRASSENX et BOUCHERET, 04.73.87.16.80

### Cabinet infirmier :

Mme GUITTARD et M. REVOLIER, 04.73.87.16.20

### Sage-femme :

Madame GAILLARD Anaëlle, 07.83.78.80.77

### Diététicienne Nutritionniste :

Madame LANDY Pascale, 06.80.85.48.84

## ASSISTANTES MATERNELLES

ACHARD Michèle, Bravant, tél. 04.73.88.20.52

BLANCHOT Cécile, La Gardette, tél. 04.73.87.12.74

CHABORY Dominique, Le Bourg, tél. 06.87.38.57.95

GAUTHIER Christine, Le Bourg, tél. 04.73.87.12.96

MIGNOT Laurie, La Gardette, tél. 04.73.35.57.36

### Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) -

#### Graine de Malice

[grainedemalice63@orange.fr](mailto:grainedemalice63@orange.fr)

USSEL Elisabeth, Le Bourg, tél. 06.75.38.59.37

DOUSSON Véronique, Le Bourg, tél. 06.63.58.90.50

Fixe : 04.73.87.13.65

# Informations administratives



## CARTE D'IDENTITÉ

à Rochefort-Montagne sur RDV

04.73.65.82.51

Lundi et mercredi de 13h à 17h

Mardi de 8h à 12h et de 13h à 17h

### Documents à fournir :

Selon le cas (1ère demande, perte, renouvellement) :  
Renseignements en Mairie.

Dans tous les cas fournir :

- 2 photos d'identité format 35 mm x 45 mm
- 1 extrait d'acte de naissance
- 1 justificatif de domicile (EDF, TELECOM...)
- Ancienne CNI ou déclaration de perte ou vol
- Pour les mineurs dont les parents sont divorcés, le jugement de divorce justifiant de l'autorité parentale.

## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

en mairie de Rochefort-Montagne

04.73.65.82.51

Vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Se rendre à la Mairie de Rochefort-Montagne pour l'établir et prendre au préalable un RDV

NB : les jours d'instruction sont le mardi matin et vendredi toute la journée.

### Constitution du dossier :

- 1 photo d'identité
- 1 justificatif de domicile
- L'ancien passeport
- Pièce d'identité
- Acte de naissance exigé ou non en fonction des pièces fournies au dossier
- Pour les mineurs : autorisation et pièce d'identité des parents et le cas échéant 1 document justifiant l'autorité parentale
- Timbre fiscal :

86 € pour les adultes

42 € pour les mineurs de plus de 15 ans

17 € pour les mineurs de moins de 15 ans

## TÉLÉ-ASSISTANCE

Service proposé aux plus de 65 ans et aux personnes handicapées à plus de 80 %. Dossier d'inscription en Mairie.

## MISSION LOCALE

Les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi ou de formation peuvent s'adresser à la Mission locale pour l'emploi des jeunes (tél. 06.80.05.99.44).

## INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

(du 1er septembre au 31 décembre)

Venir en mairie avec :

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile

NB : Les jeunes atteignant leur majorité sont inscrits d'office, selon une liste établie et transmise en mairie par l'INSEE.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Garçons et Filles doivent se faire inscrire en mairie sur la liste de recensement à la date des 16 ans et dans un délai de 3 mois.

Venir en mairie avec :

- Le responsable légal
- 1 pièce d'identité
- Le livret de famille des parents

L'attestation de recensement remise devra être conservée précieusement : une copie en sera demandée pour postuler à tout examen public, y compris le permis de conduire.

**Droit de branchement / eau :** 450 €

**Droit de branchement / assainissement :** 450 €

**Location salle des fêtes :**

**Petite salle seule** (tarifs réduits de 50 % pour les habitants de la commune) :

faible durée 60 €, moyenne durée 80 €, longue durée 160 €.\*

**Complète** (tarifs réduits de 50 % pour les habitants de la commune) :

faible durée 120 €, moyenne durée 160 €, longue durée 320 €.\*

\* faible durée: moins de 3 h ; moyenne durée: de 3 h à 12 h ; longue durée: plus de 12h

## AUTRES INFORMATIONS

**Concession cimetière perpétuelle :** 80 €/m2

**Case columbarium concession trentenaire :** 500 €

# Vos démarches administratives à portée de clic !



Depuis le 1er novembre, les demandes de cartes grises et de renouvellement de permis de conduire (en cas de perte ou de vol) se font maintenant en ligne.

## La carte grise

Je peux désormais effectuer mes démarches liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- D'une demande de duplicata (en cas de perte ou de vol)
- D'une demande de changement d'adresse
- De demande de changement de titulaire
- D'une déclaration de cession d'un véhicule

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

### et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte.
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.



## Le permis de conduire

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>.
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne »
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne.
- En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la gendarmerie.
- En cas de vol ou de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Pour toute information : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

# Tri des Déchets



## A OLBY : TRIEZ C'EST BIEN MIEUX

Suite à la mise en place des bacs jaunes sur la commune d'Olby ainsi que la sensibilisation en porte à porte chez les habitants ; c'était autour de l'école primaire d'accueillir l'agent de communication du SMCTOM de la Haute Dordogne pour une initiation au tri sélectif et au respect de l'environnement.

Les élèves ont découvert avec beaucoup d'intérêt la gestion des déchets sur le syndicat ; un grand nombre ne savait pas que le traitement des ordures ménagères se faisait au Pôle multifilière de VERNEA à Clermont Ferrand. Les enfants curieux par la mise en place des bacs jaunes ont pu se familiariser avec le geste et les consignes de tri.

Ces bacs peuvent accueillir les emballages en papier carton, les bouteilles et les flacons en plastique avec les bouchons, les boîtes fer alu (barquette en aluminium, boîtes de conserves, bidons de sirop, aérosol), briques alimentaires. Pour les bouteilles, pots et bocaux en verre il faut toujours aller au container dédié spécialement pour le verre à côté du stade de foot.

Les élèves étaient très fiers de montrer le travail qu'ils avaient réalisé : des affiches pour lutter contre le gaspillage du papier, des instruments de musique réalisés avec des déchets, la mise en place d'un composteur... Des enfants déjà bien sensibilisés à l'importance de gérer correctement les déchets et de l'expliquer aux parents en rentrant à la maison.

**Résultats de la première collecte du tri sélectif : le niveau de participation est très satisfaisant. Par contre : attention aux consignes de tri. Nous avons trouvé des déchets qui n'ont pas à être dans le bac jaune : plastiques souples (emballage de yaourt/fromage râpé, polystyrène, barquette de jardinage, seau, bac de glace...). Il est rappelé que le syndicat est facturé 130 €/T pour les refus de tri.**



Nous vous rappelons également que vous avez accès à la déchèterie de Rochefort-Montagne pour les déchets verts, encombrants, ferrailles, bois, électroménagers... Horaires et jours d'ouverture : Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Pour tous renseignements, le SMCTOM de la Haute Dordogne reste à votre disposition au 04.73.21.88.46, ou par mail : [smctom.hautedordogne@wanadoo.fr](mailto:smctom.hautedordogne@wanadoo.fr).



# finances communales

## dépenses et recettes de l'année

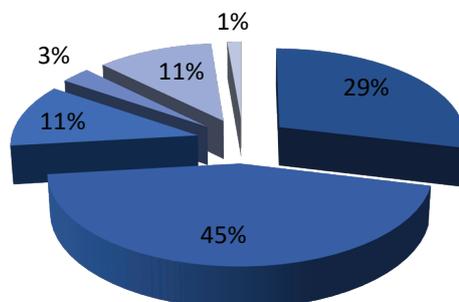
### 2016



# budget principal commune

## SECTION FONCTIONNEMENT

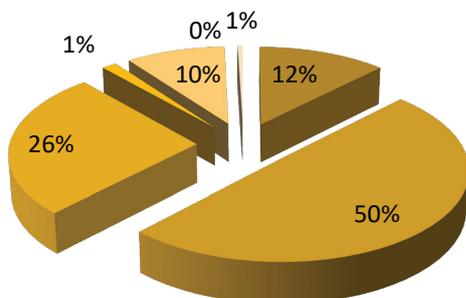
### Dépenses



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Opération d'ordre entre section :

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général : (Electricité, combustibles, fournitures diverses, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies ...)	143 922.09	Produits des services :	72 560.94
Charges de personnel :	222 230.32	Impôts et taxes :	291 555.24
Autres charges de gestion: (Indemnités élus, cotisations, service d'incendie, SMCTOM et autres syndicats, participation dépenses du collège, subventions)	56 928.78	Dotations de l'Etat et subventions :	154 570.50
Charges financières : (Intérêts des emprunts)	14 440.37	Autres produits de gestion courante : (Locations salles et bâtiments)	8 438.32
Charges exceptionnelles :	56 200.00	Produits exceptionnels et divers :	56 200.00
Opération d'ordre entre section :	6 720.00	Produits financiers :	1.62
<b>TOTAL</b>	<b>500. 441.56</b>	Atténuations charges : (Remboursements salaires et charges agents en maladie)	2 853.22
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT : 85 738.28</b>		<b>TOTAL</b>	<b>586 179.84</b>

### Recettes

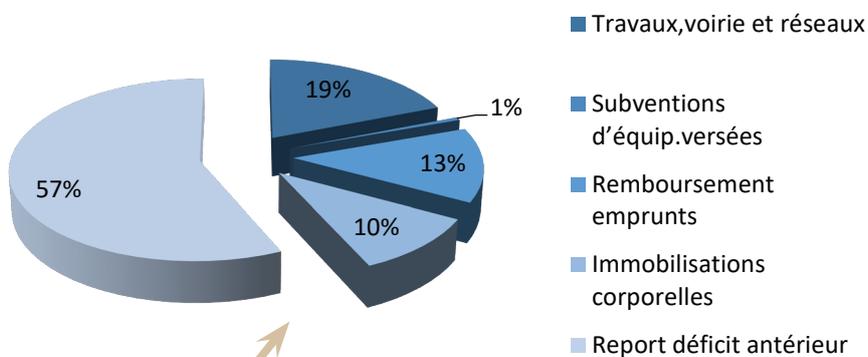


- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations de l'Etat et subventions
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels et divers
- Produits financiers



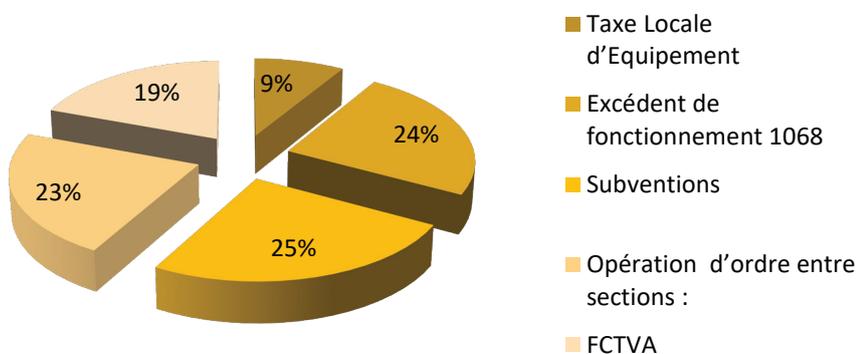
## SECTION INVESTISSEMENT

### Dépenses



DÉPENSES		RECETTES	
Travaux, voirie et réseaux :	68 249.10	Taxe Locale d'Equipement :	24 318.89
Subventions d'équip. versées :	2 038.50	Excédent de fonctionnement 1068 :	67 543.65
Frais documents urbanisme :		Subventions :	70 303.00
Remboursement emprunts :	47 853.34	Opération d'ordre entre sections :	62 920.00
Immobilisations corporelles :	37 082.85	Opérations patrimoniales :	
Report déficit antérieur :	203 822.73	FCTVA :	54 002.93
Opérations patrimoniales :			
<b>TOTAL</b>	<b>359 046.52</b>	<b>TOTAL</b>	<b>279 088.47</b>
<b>DÉFICIT D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>79 958.05€ (hors restes à réaliser)</b>	

### Recettes



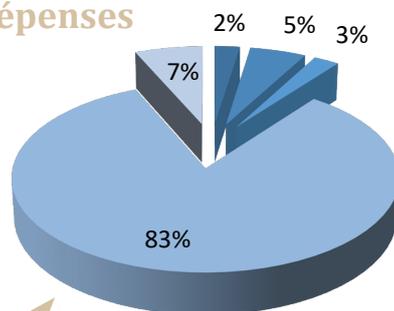
# budget régie



transport

## SECTION FONCTIONNEMENT

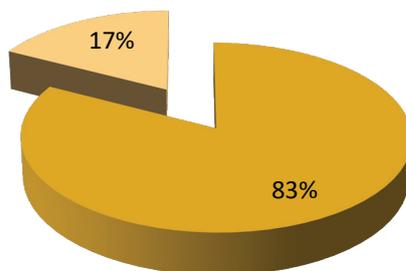
Dépenses



- Gazole car scolaire
- Entretien-Réparations car
- Autres impôts
- Transfert budget
- Dotation amortissement

DÉPENSES		RECETTES	
Gazole car scolaire :	487.23	Résultat reporté :	85 215.04
Entretien-Réparations car :	1 079.11	Subvention département :	17 897.33
Autres impôts :	490.66		
Transfert budget :	16 626.81		
Dotation amortissement :	1 300.00		
<b>TOTAL</b>	<b>19 983.81</b>	<b>TOTAL</b>	<b>103 112.37</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT : 83 128.56</b>			

Recettes

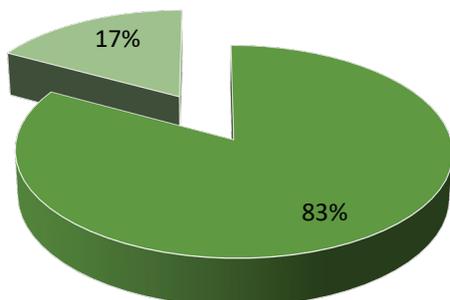


- Résultat reporté
- Subvention département

## SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
		Résultat reporté :	6 336.00
		Amortissement car scolaire:	1 300.00
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 636.00</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT : 7 636.00€</b>			

Recettes



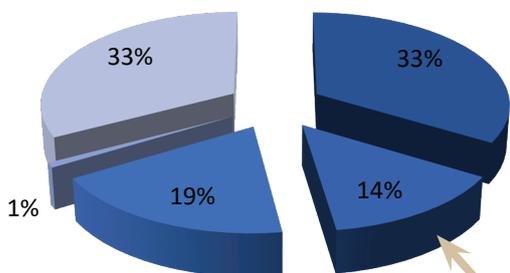
- Résultat reporté
- Amortissement car scolaire

## eau et assainissement



### SECTION FONCTIONNEMENT

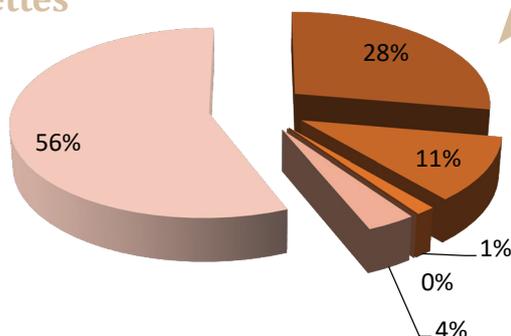
#### Dépenses



- Charges à caractère général
- Personnel extérieur au service
- Redevances agence de l'eau
- Charges exceptionnelles
- Amortissements

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général : (fournitures, électricité, redevances...)	19 872.78	Vente eau :	52 631.89
Personnel extérieur au service : (transfert budget)	8 313.08	Redevance Assainissement :	20 961.54
Redevances agence de l'eau :	11 029.00	Droit branchement eau :	2 700.00
Charges exceptionnelles :	499.25	Produits exceptionnels :	0.10
Amortissements :	19 338.41	Amortissements ;	6 801.06
		Excédent antérieur reporté :	106 752.80
<b>TOTAL</b>	<b>59 052.52</b>	<b>TOTAL</b>	<b>189 847.39</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>130 794.87</b>	

#### Recettes

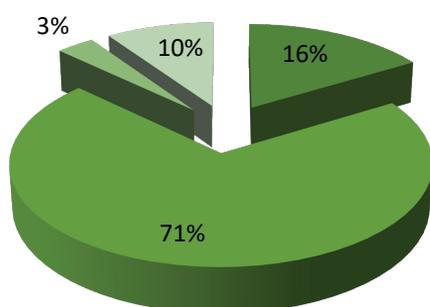


- Redevance Assainissement
- Droit branchement eau
- Produits exceptionnels
- Amortissements
- Excédent antérieur reporté

### SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Amortissements :	6 801.06	Amortissement immobilisations :	19 338.41
		Autres réserves 1068 :	83 688.22
		FCTVA :	4 020.72
		Excédent antérieur reporté :	11 311.78
<b>TOTAL</b>	<b>6 801.06</b>	<b>TOTAL</b>	<b>118 359.13</b>
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>111 558.07 (hors restes à réaliser)</b>	

#### Recettes



- Amortissement immobilisations
- Autres réserves 1068
- FCTVA
- Excédent antérieur reporté



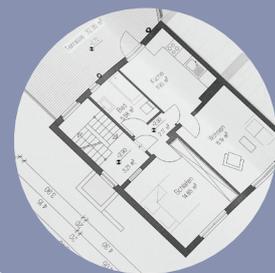
## Réalisations 2017 et travaux en cours

- L'année 2017 a vu se réaliser le programme de voirie communale subventionné par le Département (Fonds d'Intervention Communal) et l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : voies communales de Bravant à CEYSSAT et de La Gardette à CEYSSAT.  
A noter que l'entretien courant habituel des chemins ruraux a beaucoup mobilisé les agents communaux.
- Des signalisations de sécurité ont été mises en place sur certaines voies communales, utilisées abusivement comme raccourcis entre plusieurs routes départementales (Le Bouchet, Monteribeyre) : sens interdits sélectifs et/ou limitations de vitesse.
- L'étude patrimoniale du réseau communal « Eau Potable » a été lancée. Désormais obligatoire pour obtenir des subventions, elle permettra une meilleure programmation du renouvellement des canalisations, qui sont sur certains secteurs très anciennes.
- L'étude de la mise en place des noms de rues est en voie d'achèvement.
- Les abribus « transports scolaires » prévus viennent enfin d'obtenir un accord de subvention « amendes de police ». Nous espérons encore pouvoir les installer avant la rentrée 2018, mais cet accord tardif est un handicap sérieux.

## Les projets à venir

- Comme pour les réseaux « Eau Potable », une étude diagnostique du réseau « Eaux Usées » relié à la station d'épuration du bourg sera programmée à partir de 2018, de même que l'étude de validation du Plan de Zonage d'Assainissement communal.
- Des aménagements liés à l'accessibilité des équipements communaux seront à réaliser selon les propositions retenues par l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).
- L'acquisition de bâtiments vétustes dans le centre-bourg, en vue de démolition, permettra d'améliorer les possibilités de stationnement dans ce secteur qui en manque fortement.
- L'achèvement des réparations sur les murs d'enceinte du cimetière est prévu.
- Le projet de requalification-extension de notre salle polyvalente sera lancé dès que les accords de subventions seront obtenus (Département, Etat, Fonds Européens gérés par les services de la Région), les dossiers ayant été déposés en 2017.
- Les matériels de voirie et de déneigement seront renouvelés fin 2018, après confirmation des accords de subventions.

## Guide pour vous aider à établir votre PC et/ou annexes



- 1 notice explicative est accessible sur [www.haut-rhin.equipement.gouv.fr](http://www.haut-rhin.equipement.gouv.fr) (particuliers-application des droits des sols). Cette notice vous indique les formalités auxquelles vous êtes soumis en fonction de la nature et de l'importance et de la localisation de votre projet, les pièces à joindre à votre demande et comment les établir.
- Les formulaires sont également disponibles sur le site internet ou sur vos droits. [services-public.fr](http://services-public.fr) (logement, constructions).

**N'oubliez pas de renseigner la partie « courte description de votre projet ou de vos travaux » et le « tableau des surfaces » (surface existante, créée ou s'il n'y a pas de création de surface indiquer par 1 zéro).**

### ZOOM SUR LES PIÈCES OBLIGATOIRES

PCMI1/PC1 - plan de situation du terrain

PCMI2/PC2 - plan de masse des constructions à édifier ou à modifier

PCMI3/PC3 - plan en coupe du terrain et de la construction

PCMI4/PC4 - notice décrivant le terrain et présentant le projet

PCMI5/PC5 - plan des façades et des toitures

PCMI6/PC6 - document graphique d'insertion du projet dans son environnement

PCMI7/PC7 - photo situant le terrain dans son environnement proche

PCMI8/PC8 - photo situant le terrain dans son environnement lointain

Cette liste devra être complétée au besoin en fonction du projet et des règles d'urbanisme.

Le bordereau de dépôt des PJ à une demande d'urbanisme vous renseigne sur la codification des documents.

**N'oubliez pas de reporter cette codification sur chaque pièce fournie.**

Pièces obligatoires	Informations obligatoires
I PCMI1/PC1	Echelle/orientation/délimitation du terrain par 1 couleur
I PCMI2/PC2	Echelle/orientation/projet côté en 3 dimensions (Long.larg.haut)/ <b>distance du projet par rapport aux limites séparatives à la voie et bâtiments existants (limite de propriété ou à 3 m)</b> /implantation des réseaux
I PCMI3/PC3	Echelle/cotes au faitage et à l'égout du toit par rapport au terrain naturel/profil du terrain naturel et du terrain futur
I PCMI4/PC4	Etat initial du terrain et des abords/insertion du projet dans son environnement
I PCMI5/PC5	Echelle/orientation/état initial des façades si modification
I PCMI6/PC6 et PCMI8/PC8	1 photo peut être réalisée pour insertion. Si aucune photo de loin n'est possible, le justifier

# Quelles formalités pour mes travaux ?

## Sans formalités, je peux notamment :

- Construire un ouvrage de petite dimension (surface  $\leq 5\text{m}^2$ , hauteur  $< 12\text{m}$ )
- Construire une petite piscine (surface de bassin  $\leq 10\text{m}^2$ )
- Edifier un mur de soutènement
- Sur une construction existante, faire des travaux qui ne créent pas de surface plancher et ne modifient pas les façades

N.B. : l'absence de formalités ne dispense pas du respect des règles d'urbanisme

## Avec une simple déclaration préalable, je peux notamment :

- Ravalement d'une façade
- Construire une piscine (surface  $\leq 100\text{m}^2$ ) non couverte, ou d'une hauteur de couverture  $< 1,80\text{m}$ .
- Modifier une façade (percer ou supprimer une fenêtre, fermer une loggia, ...)
- Changer une toiture
- Construire un bâtiment de  $5$  à  $20\text{m}^2$ , fermé ou non, quels que soient les matériaux utilisés (abri de jardin par exemple)
- Installer des panneaux solaires
- Installer une véranda (superficie inférieure à  $20\text{m}^2$ )

## Avec un permis de construire, je peux notamment :

- Edifier une construction neuve ou une annexe (surface  $> 20\text{m}^2$ ), fermée ou non, quels que soient les matériaux utilisés
- Effectuer la modification des structures porteuses ou de la façade d'un bâtiment

 Lors de vos demandes de PC un formulaire de «Demande d'installation d'assainissement non collectif», avec avis favorable du SPANC, est à joindre au dossier, dans le cas où vous construisez un logement dans une zone non desservie par le tout-à-l'égout (formulaire en mairie, communauté de communes).

 **Tous travaux envisagés le long d'une voie publique doivent impérativement faire l'objet d'une demande d'alignement** auprès de l'autorité gestionnaire de la voie concernée (mairie pour une voie communale, services départementaux pour une route départementale). Le non-respect de cette obligation peut entraîner, en cas d'erreur d'implantation, des conséquences très dommageables pour le propriétaire riverain : démolition des ouvrages, clôtures ou autres, ou arrachage de plantations par exemple.

 **La taille des haies, arbustes, etc... le long des voies publiques** : la taille à l'aplomb de la limite de propriété, définie par l'alignement, doit être effectuée par le propriétaire. La commune se limite au débroussaillage sur l'emprise du domaine public.

## ... Qu'est-il interdit de faire brûler ?

Il est interdit de faire brûler à l'air libre ou en incinérateur individuel :

- les déchets **végétaux ménagers** ou assimilés : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage, ... Ces déchets végétaux ménagers doivent être valorisés par compostage, broyage, déposés en déchetterie ou collectés dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères,
- tout type de **déchets autres que végétaux**, (plastique, caoutchouc, ...).

## ... Que peut-on faire brûler ?

- les déchets **végétaux agricoles** ou assimilés issus de l'exploitation, de la valorisation ou de l'entretien de prés, champs, vergers ou vignes, de travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage et de dessouchage de haies arbustives, d'arbres ou d'arbustes. Toutefois, le compostage et le broyage doivent être privilégiés.
- les **rémanents de coupe, branchages et bois morts** dont le maintien en forêt est de nature à favoriser la propagation des incendies ou d'infections sanitaires.
- les broussailles et résidus de culture sur pied dans le cadre d'un **écobuage** en zones montagneuses et accidentées.

Parce qu'un feu, même au départ de faible ampleur, peut vite devenir incontrôlable, être une gêne pour le voisinage et présenter des risques sanitaires, des règles s'imposent.

### Cadre réglementaire :

- Arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 réglementant les feux de plein air
- Arrêté préfectoral du 5 janvier 2012 portant organisation en cas de pointe de pollution atmosphérique sur la région de Clermont-Fd - Riom - Issoire

### Sites Internet :

- [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- [www.auvergne.pref.gouv.fr](http://www.auvergne.pref.gouv.fr)
- [www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr) (rubrique Préservation de la nature - Réglementation des activités nature, modèle de déclaration préalable téléchargeable)

### En cas d'urgence :

- Contactez le 18

### Vos contacts :

#### Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme

Service sécurité civile  
18 Boulevard Desaix - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1  
Téléphone : 04 73 98 63 63  
Mel : [ddpp@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:ddpp@puy-de-dome.gouv.fr)

#### Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt  
Site de Marmilhat - BP 43 - 63370 Lempdes  
Téléphone : 04 73 42 15 34  
Mel : [dit-seef@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:dit-seef@puy-de-dome.gouv.fr)



## Brûlage de végétaux dans le Puy-de-Dôme



Ce document s'adresse aux particuliers qui souhaitent réaliser un brûlage de végétaux sur pied ou de déchets végétaux.

Octobre 2012



## ... Quelles précautions dois-je prendre dans tous les cas ?

Le feu ne doit entraîner aucun danger pour le voisinage et les usagers des axes routiers et ferroviaires :

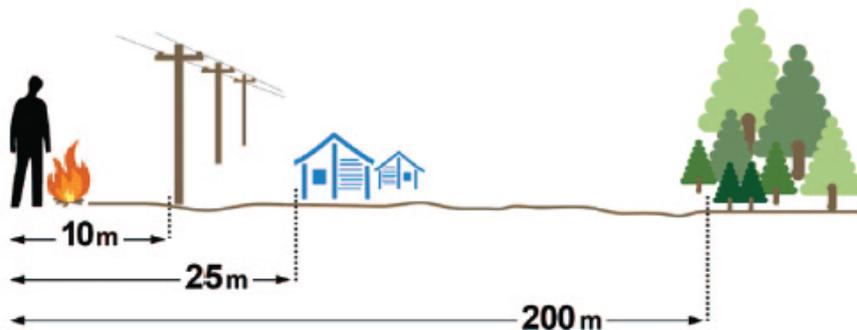
- les déchets végétaux doivent être bien secs pour brûler facilement et faire le moins de fumée possible,
- le feu doit rester sous surveillance permanente et les moyens nécessaires pour éteindre le feu doivent être à disposition,
- aucun feu ne doit être allumé si la vitesse du vent dépasse les 20 km/h.

**NB :** à 20 km/h les feuilles et petites branches sont agitées en permanence, le vent déploie les drapeaux légers (degré 3 sur l'échelle de Beaufort)

En cas de pointe de pollution atmosphérique, tout type de feu de plein air est interdit (message d'alerte diffusé selon dispositions prévues à l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2012).

Tout feu de végétaux est interdit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

## ... Quelles conditions dois-je respecter ?



Tout feu de plein air est interdit à moins de :

- 10 m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes,
- 25 m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables,
- 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements (sauf pour les propriétaires).

### Attention

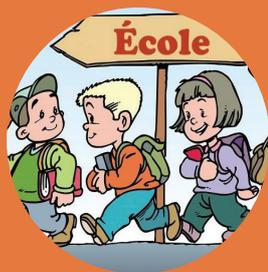
En cas de non-respect des dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant les feux de plein air, des sanctions pénales sont applicables.

## ... Limitations supplémentaires dans le cas d'écobuage pour les végétaux sur pied,

- la surface à brûler doit être fractionnée en unités de 2 ha maximum pour pouvoir rester maître du feu,
- une bande de 25 m doit être préalablement nettoyée autour de la surface à brûler,
- la surface à brûler doit être éloignée de plus de 50 m des bois, forêts, plantations, reboisements,
- l'écobuage fait l'objet d'une déclaration préalable en mairie (modèle disponible sur site internet).

Des Arrêtés municipaux peuvent compléter ces règles :

Sur la commune d'Olby, tout feu de pleine air est interdit à moins de 150 mètres locaux de vie et de travail.



La rentrée des classes 2018/2017 s'est bien déroulée avec un effectif de 100 élèves. Les 4 classes sont réparties en double niveau de la PS au CM2:

- 26 élèves en PS/MS avec Lydia Poux et Marion Collin le lundi.
- 27 en GS/CP avec Virginie Lavigne.
- 21 en CE1/CE2 avec Agnès Paire.
- 26 en CM1/CM2 avec Isabelle Rescan.

**Si vous venez d'emménager sur la commune d'Olby et que vous avez un enfant né en 2015, donc susceptible de rentrer en Petite Section en septembre 2018, vous pouvez en informer l'école au 04.73.87.14.98.**

Raymond Lussu, Christelle Barlot et Janique Blanchot composent l'équipe du personnel de cantine. Christelle s'occupe aussi de l'entretien des locaux. Evelyne Colon assiste la maîtresse des maternelles et gère la garderie du matin et du mercredi seule et la garderie du soir avec Raymond.

## Les rythmes scolaires et activités

Concernant les rythmes scolaires, nous fonctionnons comme les années précédentes. A savoir, lundi et jeudi 8h30 à 12h et de 14h à 16h30, mercredi 8h30 à 11h30 et mardi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 15h. Les mardis et vendredis, les élèves sont pris en charge de 15h à 16h30 par des intervenants de la Communauté de Communes pour des activités riches et variées.

De plus, grâce à la Communauté de Communes, les enfants peuvent:

- Profiter de **séances d'éducation physique** le lundi avec un intervenant.
- Assister à des **spectacles** tout au long de l'année
- Participer à des **rencontres inter-écoles cycles 2 et 3** et à une **journée Maternelle**.
- Pratiquer des **activités liées à la neige** au foyer de ski de fond du Guéry.

Les **séances de natation pour les élèves de CE/CM** se dérouleront sur 7 séances du 17 janvier au 14 mars le mercredi matin au bassin aquatique de la Bourboule.

**Le Marché de Noël** s'est déroulé le samedi 16 décembre. L'école a participé en tenant un stand d'objets créés par les élèves.

Le vendredi 22 décembre, les enfants et les maîtresses se sont retrouvés à la cantine pour un délicieux **repas** offert par la mairie et concocté par Raymond Lussu. Après le repas, le **Père Noël** a fait une surprise aux enfants en venant leur offrir un cadeau collectif pour chaque classe.

Le 21 janvier, l'école organise un **loto** à la salle des fêtes à partir de 13h30. De nombreux lots sont à gagner.

**La fête de l'école** durant laquelle chaque classe fera découvrir à sa manière le travail accompli au cours de l'année aura lieu le samedi 23 juin. Cette fête sera suivie d'une **kermesse** organisée par l'APE « la Petite Récré». Les enseignantes tiennent à remercier vivement l'association des parents d'élèves qui chaque année aide de façon conséquente l'école dans la réalisation de ses projets dont la classe de mer.

Thème de travail choisi par l'école cette année : **Le projet citoyen.**

Dans la continuité du travail de **prévention des déchets** mis en place depuis plusieurs années, les élèves de CE/CM ont effectué une **sortie VALTOM** le 7 décembre.

Nous continuons bien sûr la **collecte de bouchons.**

La classe des PS/MS découvrira le **métier de pompier** avec **une visite de caserne à Olby** et à Clermont. La maitresse est en contact avec Mr Lavigne pour concrétiser ce projet. Les élèves travailleront également sur **les dangers de la rue et à la maison.**

La classe des GS/CP va plus particulièrement travailler sur **les animaux de compagnie.**

La maîtresse est en contact avec l'association « les 4 A » qui forme des **chiens d'aveugles.** Elle désire faire venir un **vétérinaire** et se rendre dans un **refuge.** Les enfants feront également une sortie avec des ânes.

La classe de CE participe à **l'action Ecole et Cinéma.** Les élèves se rendront à Clermont pour visionner trois films dans l'année correspondant à trois aspects différents du cinéma.

La classe de CM s'est inscrite au **projet « Écrits pour la fraternité »** afin d'aborder le **bien vivre ensemble.**

Il y aura également des sorties à **l'école des sciences** autour du thème de **l'astronomie** pour les CM et des **machines de levage au Moyen Age** pour les CE.

Les élèves et leurs maîtresses remercient toutes les personnes qui par leur participation font vivre cet espace primordial qu'est l'école !



# Corps des sapeurs Pompiers



Depuis le mois d'avril 2015, suite à un problème mécanique, nous avons perdu notre porteur d'eau. Dès lors, nous n'avons cessé de solliciter le SDIS afin de le remplacer. Entre temps, suite à notre demande, des tractations se sont mis en place en vue d'un regroupement avec les centres d'intervention de Nébouzat et de Vernines. A terme, l'idée est de faire naître un centre de secours plus important qui se situerait sur l'un des deux ronds-points afin de couvrir les secours sur le bassin d'Olby, incluant également le centre de Ceysnat. En attendant, un regroupement entre Olby et Nébouzat verrait le jour vers janvier 2019.

2017 a vu l'arrivée d'une nouvelle recrue, et porte l'effectif à 18 sapeurs-pompiers. Les formations ont permis à certains d'obtenir leur diplôme de formation initiale, de conducteur engin pompe, de chef d'équipe, et de chef d'agrès une équipe. Une mention toute particulière à nos pompiers.

Actuellement, l'effectif se constitue de 18 sapeurs-pompiers, soit

- 1 Lieutenant (Chef de centre)
- 1 Adjudant (Adjoint au chef de centre)
- 2 Sous-officiers
- 6 Caporaux
- 8 Sapeurs

Le nombre d'interventions a sensiblement augmenté et atteint 72 sorties, soit

- 55 Secours à personne
- 6 Incendies
- 6 Secours routiers
- 2 Interventions diverses
- 3 Services sécurité

Comme chaque année, les nouvelles recrues sont les bienvenues. Pour tout renseignement, vous pouvez me contacter au 06.14.99.91.53

Lieutenant François Lavigne  
Chef de Centre



Rang haut: GIRAUD Emmanuel, PINGUET Kilian, FORCE Jérôme, ROBERT Laurent, LANGLAIS Bruno, LATELLERIE Sylvain, MOREIRA José, LAVIGNE François, PIGNARD Jean-Luc.

Rang bas: PELLETIER Philippe, BOUILLOT Jean-Jacques, CLEMENT delphine, LAVIGNE Joshua, AUTHIER Vinciane, DAUBANAY Jean-Michel, TOUREAU Thierry, BREMOND Sébastien

*Olby multisport - la casamance  
Fêtes des fours de Bravant - les chasseurs de Bravant  
Tennis de table olbygeois - Comité des fêtes - les voix lactées  
Amicale des sapeurs pompiers - les chasseurs d'Olby - les conserits  
FC Olby Ceyssat Mazayer - les chasseurs d'Olby - les conserits  
Club du tilleul - la Petite Récré  
Histoire de...*

# Place aux associations

*Qi Gong  
les pêcheurs d'Olby  
Anciens combattants - les chiffres et les lettres*





## AMICALE DES CHASSEURS DE BRAVANT



Notre saison 2018/2017 est marquée par une forte population de sangliers entraînant de gros dégâts.

Les membres de l'amicale se sont efforcés de remettre les prairies en état, une façon de remercier tous les bailleurs qui, grâce à leur soutien, nous permettent de pratiquer notre loisir préféré. Nous les remercions pour leur compréhension.

## SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE LES CHASSEURS D'OLBY

La trentaine de chasseurs qui compose l'association remercie les propriétaires qui leurs accordent le droit de chasser sur leurs propriétés.

Les populations de petits gibiers stagnent tandis que nos populations de grands gibiers (sangliers, chevreuils) se portent bien voir même trop bien. En effet il n'y a jamais eu autant de sangliers auparavant sur notre territoire, en espérant que la prolifération s'amenuise pour le bien de nos agriculteurs.



Le Bureau

Président : Etienne MEGEMONT / Tél : 06.44.32.78.08

## LES PÊCHEURS D'OLBY



Les cartes sont disponibles sur internet [www.peche63.com](http://www.peche63.com), au camping de la Haute Sioule à St-Bonnet-près-Orcival, et à la librairie presse à Rochefort-Montagne.

Nos remerciements aux propriétaires fonciers pour l'accès aux berges.

RENSEIGNEMENTS :

Rivière, pollution et autres : Gendarmerie de Rochefort-Montagne, tél. 04.73.65.80.07

Pour les sorties pêche (écoles, groupes...) : Bernard DELAGE, Président, tél. 04.73.65.91.31

Bureau : Bernard DELAGE, Président / Yves MENIER, Secrétaire / Bernard BESAIN, Trésorier

## QI GONG

### Association PRÉSENCE

Le Qi Gong est l'un des piliers de la Médecine traditionnelle chinoise pour harmoniser le corps et l'esprit et ses bienfaits sont désormais reconnus par la médecine occidentale.

Le Qi gong, qui signifie littéralement travail de l'énergie et maîtrise de l'énergie, consiste en des séries de mouvements, de respirations et une conscientisation des gestes afin de trouver la meilleure harmonie possible aussi bien physique que mentale. Tout le monde peut pratiquer, il suffit d'écouter son corps et de respecter ses limites.

Si vous êtes tenté(e), n'hésitez pas à nous rejoindre le temps d'une séance pour pratiquer et ressentir par vous-même. Et si vous souhaitez poursuivre, il est tout à fait possible de vous inscrire en cours d'année.

Les séances ont lieu les lundis de 19h à 20h15 à la Salle des fêtes. A la belle saison, nous pratiquons aussi en plein air.

Pour plus de renseignements, contacter Anne GILBERT : 04.73.88.21.49



## CLUB DU TILLEUL

Comme les années précédentes, les adhérents du club du tilleul ont profité de l'année 2017 pour se rencontrer chaque semaine avec comme objectif la détente et la convivialité:

Les rencontres du lundi sont très appréciées par tous avec au choix : scrabble, triomino, belote, ou autre jeu, afin que tout le monde soit occupé.

Durant l'année nous avons partagé la galette des rois, les crêpes, les desserts maisons ou les brioches ; nous avons organisé une sortie d'une journée à Brioude et nous avons profité du spectacle du festival Génération Mouvement à Clermont-Ferrand avec tous les clubs du département.

Les personnes qui veulent renforcer des relations de proximité et de voisinage, partager leurs idées et bénéficier de l'affiliation du club à Générations Mouvement sont invitées à se rapprocher du club.





## FC OLBY-CEYSSAT-MAZAYES



Avec sa quarantaine de licenciés (membres du bureau inclus), le club tente de survivre et regroupe 3 communes.

Ce club joue avec 2 équipes :

- L'équipe 1 en D2 (anciennement promotion de district)
- L'équipe 2 en D5 (anciennement 4<sup>e</sup> division de district)

Malgré les bons résultats, nous manquons cruellement de joueurs et de dirigeants.

Toute personne voulant nous rejoindre en tant que joueur, dirigeant, membre actif, bénévole ou simplement supporter est évidemment la bienvenue.

A cet effet, vous pouvez contacter M. POMMIER Fabien, Président, au : 06.03.90.88.34

Ou Mme LASSALAS Anne, Trésorière, à l'adresse mail suivante :

lassalas.anne@orange.fr

Nous tenons à remercier tous nos joueurs, nos dirigeants et bénévoles, nos supporters, nos sponsors, les communes d'Olby, de Ceyssat et de Mazayes, ainsi que les habitants pour le bon accueil réservé aux personnes qui distribuent le calendrier annuel.

N'hésitez pas à nous rejoindre : bonne humeur, bonne ambiance et émotions garanties. Alors, on compte sur vous...

## TENNIS DE TABLE



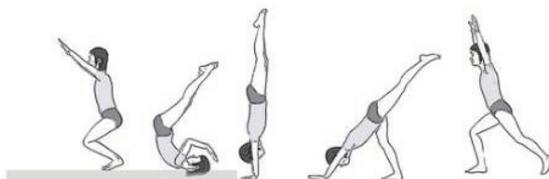
L'association de Tennis de Table Olbygeoise vous souhaite cette année encore la bienvenue Tous les lundi soir à partir de 20h30 à la salle des fêtes d'Olby .

Nous vous rappelons que quelque soit votre niveau et votre âge vous pouvez venir nous rejoindre.

D'ailleurs cette année beaucoup de jeunes franchissent le pas et nous sommes très content de ce nouvel engouement qui, souhaitons le , s'inscrira pour certain(es) dans la durée , la vie associative prenant son sens dans le renouvellement et les mixités de toutes natures.

En espérant vous voir , ne serait-ce qu'un soir pour essayer, toujours dans un esprit de convivialité. Nous vous attendons autour d'une table.

**Contact :** Cyril Coutarel 06.44.03.61.01 et tous les Lundi soir à partir de 20h30 salle des fêtes d'Olby.



Les cours d'Olbymultisport concernent les enfants de 5 à 10 ans ; différentes initiations sont proposées (sports collectifs, sports d'opposition, athlétisme, gym) le mercredi :

de 14 à 15h pour les 6-5 ans (GS-CP)

de 15h à 16h30 pour les 10-7 ans (CE-1CM2)

mais également les adultes :

le mercredi (circuit training- aérobic) :

de 18 à 19h

de 20h30 à 22h

le vendredi (gym équilibre souplesse)

de 10 à 11h

Les cours sont animés par Sylvain Latellerie et se déroulent à la salle des fêtes d'Olby.

Tout au cours de l'année, vous pouvez venir faire 2 cours d'essai.

Si vous avez envie de courir, départ tous les samedis matin à 9h du stade d'Olby.

Le 15 Octobre 2017 a eu lieu la première édition des « Foulées de la Sioule ». 150 coureurs ont pris le départ sur 10km et 80 sur 20km. Cette journée a été une réussite et nous remercions plus particulièrement tous les bénévoles qui ont rendu cette manifestation possible.

Rendez-vous 2018 :

18 mars 2018 : la Rand'Olbygeoise : 3 parcours 10 ,5 et 20km à découvrir en marchant ou en courant

14 Octobre 2018 : Les Foulées de la Sioule : course nature de 10 et 20 km

Nos coordonnées :

[olbymultisport@hotmail.fr](mailto:olbymultisport@hotmail.fr)

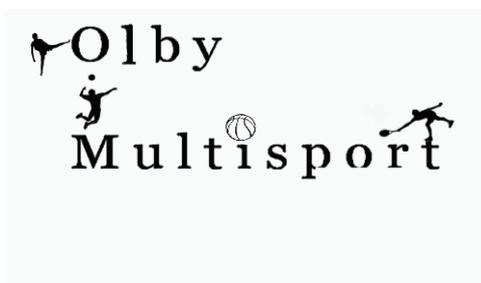


olbymultisport

Nadine Giraud 04.73.87.10.16

Sandrine Lussu 04.73.87.63.01

Philippe Besalduch 06.78.83.54.74





## CLUB DES CHIFFRES ET DES LETTRES



Tous les jeudis, de 14H30 à 16H30, vous pouvez nous rejoindre afin de partager un bon moment et faire un peu de gymnastique cérébrale devant le célèbre jeu, conforme à celui de la télévision.

Mais nous n'avons pas la prétention de nous comparer à leurs animateurs : nous avons les dictionnaires pour solutionner les réponses, dans la bonne humeur et la convivialité.

## LES MÉNESTRIERS

L'association « Les Ménestriers » pratique les musiques et danses traditionnelles : bourrées, scottishs, vales, cercles et autres danses collectives.

Elle compte une vingtaine de membres qui répètent tous les vendredis à 20 heures dans la salle des fêtes de Saint Bonnet près Orcival.

Nous organisons le 1er vendredi de chaque mois, une session trad gratuite, ouverte à tous les musiciens, danseurs ou spectateurs.

Alors venez nombreux et n'oubliez pas vos instruments de musique et vos chaussures pour danser !



**LES VOIX LACTEES**



La chorale « Les Voix Lactées », c'est une trentaine de choristes de tout âge, d'Olby et des communes voisines qui se retrouvent toujours avec le même plaisir pour interpréter un répertoire varié.

En novembre dernier, nous avons participé au « 19<sup>ème</sup> FESTICHORAL » à Mozac où avec trois autres chorales et accompagnés par le groupe Roulotte Tango nous avons chanté sur le thème du tango.

Nous allons toujours dans les maisons de retraite distraire nos aînés avec un répertoire adapté et partager un moment convivial.

Notre concert à l'église d'Olby en mars avec en invités, la chorale des ados de « Prélude » de Durtol et la chorale « Volcalise » de la Bourboule a eu un beau succès.

Les répétitions ont lieu le mardi soir de 20h15 à 22h30, à la salle polyvalente d'Olby.

**Rejoignez-nous, venez chanter avec nous, il n'est pas nécessaire de connaître le solfège.  
Notre chef de chœur, Daniel Chauveix et tous les choristes vous accueilleront avec bonheur**

## **HISTOIRE DE ...**

Histoire de... est une nouvelle association collective et participative qui permet à ses adhérents d'organiser des temps conviviaux au gré des envies.

Tous les thèmes sont possibles comme :

- Histoire de lire
- Histoire de jouer
- Histoire de cuisiner
- Histoire de créer
- Histoire de fleurs et de plantes

....



messagerie : [histoirede63\[a\]gmail.com](mailto:histoirede63@gmail.com)



## AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS



L'amicale des sapeurs pompiers tient à vous remercier pour votre accueil et votre générosité lors de la tournée des calendriers.

Notre traditionnelle banquet de la Sainte Barbe s'est déroulé le samedi 2 décembre 2017 à la salle des fêtes de st Bonnet-près-Orcival autour d'un bon repas, dans la joie et la bonne humeur.

L'année 2017 fût riche en activité et sortie pour l'amicale avec le 20 janvier notre galette des rois suivi d'une sortie ski de fond le 11 Février.

Le 11 mars nous avons passé une excellente soirée avec un magnifique spectacle et un bon dîner au Garden Palace à Orcet.

Le 9 juillet un barbecue devant la caserne, initialement prévu au stade du fait d'une météo capricieuse.

Et pour finir le 24 septembre une après-midi Accrobranche au Mont Dore sous un soleil radieux.

Pour 2018, la présidence de notre amicale change, pour tous renseignements /

PELLETIER Philippe (président)

06.31.14.74.57

## AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS



L'amicale des anciens combattants A.F.N. et Soldats de France d'Olby, fidèle à sa tradition, a rassemblé ses adhérents et les veuves pour son banquet annuel après les cérémonies du 11 novembre. Un rendez-vous toujours apprécié et convivial émaillé de souvenirs, avec une pensée aux absents retenus par la maladie. Si la présence de nos anciens se limite aux commémorations nationales le 8 mai et 11 novembre, une délégation avec le porte-drapeau est présente aux obsèques d'amis qui les quittent et à la cérémonie des ARDENTS (résistants).

Cette année sera aussi particulière avec la commémoration de la fin de la grande guerre 1914.1918 au cours de laquelle 36 valeureux soldats de la commune ont perdu la vie en pleine jeunesse, avec ceux qui en sont revenus blessés. Pour nous tous, c'est un devoir de mémoire que l'on doit en hommage à nos anciens défenseurs de la liberté.

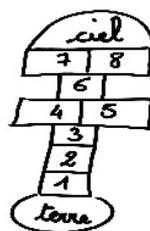
Ces valeurs républicaines ont été transmises lors d'une journée de la classe défense et sécurité le 9 novembre 2017 au collège GORDON-BENETT de Rochefort-Montagne où plusieurs élèves de 3ème olbygeois y participaient. Suite à cette formation de civisme, ils obtenaient le diplôme de porte-drapeau. Des passeurs de mémoire pour le futur.

**Président et correspondant défense : André GAUTHIER**

## APE LA PETITE RÉCRÉ

La fin d'année 2017 a connu des changements au sein du bureau, voici la nouvelle composition :

- Nadia FAURE présidente
- Perrine GAUTHIER vice présidente
- Aurélie BIJON trésorière
- Natacha ROUSSEL trésorière adjointe
- Hélène MARTINS secrétaire
- Valérie FORCE secrétaire adjointe



L'association des parents d'élèves d'Olby «la petite récré» s'engage dans différentes manifestations. Celles-ci nous permettent d'apporter une aide financière aux projets de l'école mais aussi de partager des moments conviviaux entre parents et enfants.

Pour ce début d'année nous vous proposons :

- une vente de plants de légumes (braderie / mai)
- kermesse et repas de fin d'année (23 juin)

Nous remercions les habitants, les parents et les maîtresses pour leurs participations et leurs soutiens mais aussi tous les bénévoles pour leurs implications. Nous espérons vous voir nombreux à nos prochaines manifestations.

Contact : [association.lapetiterecre@laposte.net](mailto:association.lapetiterecre@laposte.net)  
Nadia FAURE 06.77.56.26.66

## ASSOCIATION DE LA FÊTE DES FOURS DE BRAVANT



C'est une fête très sympathique, qui mobilise une part significative de la population de Bravant pour remettre en service les deux fours du village, y fabriquer et cuire de délicieux plats.

La « Fête des Fours » est aussi un événement important dans la vie du village. C'est une bonne occasion de se rencontrer entre habitants de Bravant, sur un projet commun, fédérateur et inter-générationnel.

Si cette fête est une belle réussite, c'est grâce aux petites mains toujours nombreuses et motivées, merci à elles ....

## COMITÉ DES FÊTES

Pour cette année 2017, nous vous avons proposé :

- Le 13 mai un vide greniers, qui comptait 38 exposants, malheureusement vite chassés par la météo,

- Pour la première année, le 21 juillet, un marché d'été qui lui aussi comptait 36 exposants, satisfaits de l'accueil que les gens d'Olby et alentours ont bien voulu leur réserver,

- Et notre traditionnel Marché de Noël le 16 décembre avec 45 exposants...et en prime un très beau sapin décoré par les enfants d'Olby, et que chacun de nous a pu apprécier durant les fêtes (Bravo et merci aux enfants, leurs décorations étaient superbes).

**Un énorme merci aux habitants et pompiers d'OLBY qui nous ont aidés à sauver nos cabanes lors de la tempête de vent qui a eu lieu quelques jours avant le marché de Noël.**

Nous remercions aussi très chaleureusement toutes les personnes qui ont su apprécier ces rendez vous, et avant toute chose, nous tirons notre chapeau à tous les bénévoles, et autres volontaires (ils ne sont pas tous sur la photo...il y en a encore beaucoup) qui ont su plus que tout donner de leur temps, de leur force, et de leur bonne humeur, pour que ces journées soient réussies. **Ce temps donné est précieux ...alors, un grand merci à vous tous.**



## AMICALE DES CONSCRITS D'OLBY



Les jeunes des années 1998 et 1999 se sont réunis durant toute l'année 2017 au nom de l'association «amicale des conscrits d'Olby».

Les conscrits ont consacré leur temps à la préparation de trois principaux événements. Dont deux bals le 11 février et le 20 mai à la salle des fêtes, qui ont réuni de nombreuses personnes. Ainsi que les différentes activités mises en place durant la fête patronale du 30 juin, 1 juillet et 2 juillet. Notamment un tournoi de pétanque en nocturne le vendredi soir, réunissant environ 50 doublettes malgré la pluie et le froid. Ensuite le samedi après-midi, un tournoi de sixte (football) impliquant environ 15 équipes de tout âge. Le samedi s'est ensuite terminé avec le fameux bal de la fête animé par Extremusic, où étaient présentes environ 600 personnes.

Les conscrits ont également invité l'association Os camponeses minhotos pour une prestation de folklore portugais le dimanche après-midi. Un grand merci au comité des fêtes qui a pris en charge les frais de la prestation.

Le week-end s'est ensuite terminé en beauté avec un concert des années 80 suivi du traditionnel feu d'artifice tiré par l'entreprise Brezac Events. Les conscrits ont été responsables de la tenue de toutes les buvettes durant l'ensemble de la fête patronale.

Comme le veut la tradition les conscrits ont passé les aubades pour rencontrer les villageois de la commune durant les mois d'avril, mai et juin. Ils vous remercient pour votre générosité et votre accueil. Cette année, les jeunes des années 1999 et 2000 se retrouvent pour de nouvelles aventures et pour vous proposer une belle fête 2018.

**Réservez votre week-end des 29 juin, 30 juin et 1er juillet pour la fête patronale 2018.**

Présidente : ACHARD Estelle

# Dômes Sancy Artense



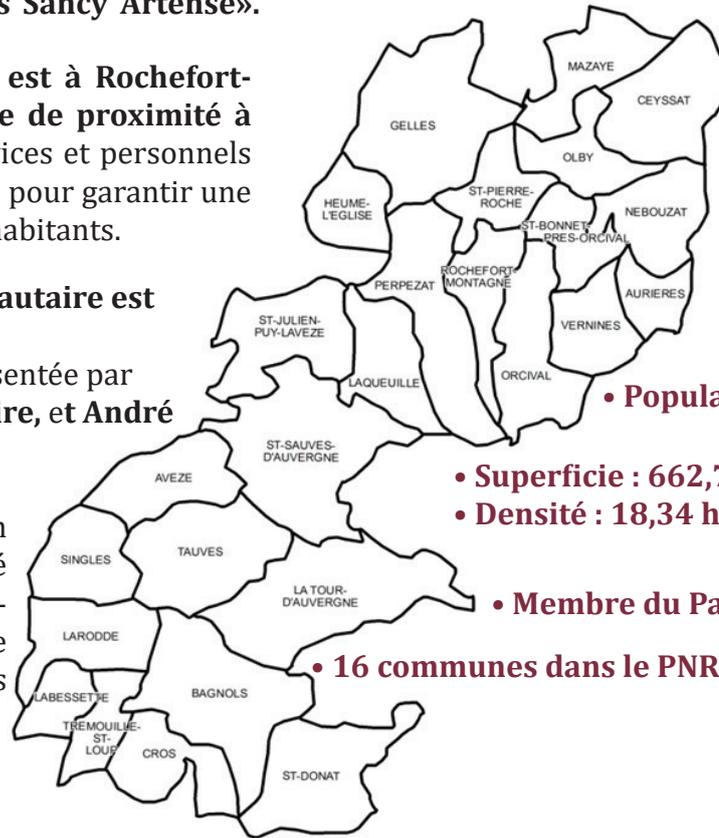
Conséquence de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, la fusion entre la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne et Sancy-Artense Communauté s'est opérée au 1er janvier 2017. La nouvelle intercommunalité s'appelle désormais «Dômes Sancy Artense».

Le siège social et principal est à Rochefort-Montagne, avec une antenne de proximité à La Tour d'Auvergne. Les services et personnels sont répartis sur les deux sites pour garantir une présence auprès de tous les habitants.

Le nouveau conseil communautaire est composé de 39 élus.

La commune d'Olby est représentée par deux élus : Yves ARNAUD, Maire, et André GAUTHIER.

Alain MERCIER, ancien président de la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne, a été élu Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.



• 26 communes

• Population totale : 513 12 hab

• Superficie : 662,7 km<sup>2</sup>

• Densité : 18,34 hab./km<sup>2</sup>

• Membre du Pays du Grand Sancy

• 16 communes dans le PNR des Volcans d'Auvergne

Depuis près d'un an et demi, les élus communautaires et les services travaillent à la construction de cette nouvelle intercommunalité. Elle est devenue un acteur incontournable dans le paysage administratif local.

**Globalement ses compétences restent les mêmes**, puisque la communauté de communes se doit d'œuvrer pour le développement économique et l'aménagement de son territoire. Depuis le 1er janvier 2017, elle s'est vue imposée deux nouvelles compétences obligatoires que sont la collecte et le traitement des déchets, déléguée certes à des syndicats, et l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage.

Au 1er janvier 2018, le législateur a aussi prévu que les communautés de communes prennent en charge la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

D'autres compétences s'ajouteront, parmi lesquelles l'eau et l'assainissement que la loi prévoit de confier obligatoirement aux communautés de communes, à partir de 2020.

**Tous les services à la population sont maintenus**, dont une grande majorité a été harmonisée et développée sur l'ensemble du nouveau territoire : accueils de loisirs, équipements pour la petite enfance, aide à domicile, saison culturelle, etc. D'autres sont à l'étude comme l'harmonisation du réseau de lecture publique.

N'hésitez pas à vous renseigner sur ces différents services.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a repris les **projets d'investissements** prévus par les anciennes communautés, dont certains ont vu leur finalisation en 2017 : microcrèche à La Gare de Laqueuille, boulangerie-pâtisserie à Gelles ou encore la réouverture de la salle de sports à Rochefort-Montagne.

La nouvelle Communauté de Communes Dômes Sancy Artense doit **bâtir un nouvel espace** de projets et de solidarité et apprendre à travailler sur un territoire fort de 26 communes, dans un secteur de montagne où l'agriculture et le tourisme constituent des piliers forts de développement.

**Des nouveaux projets sont prévus dans différents domaines :**

- Des équipements sportifs complémentaires à ceux déjà existants, à Ceyssat, Nébouzat et Olby ;
- Le développement du site nordique de La Stèle à La Tour d'Auvergne, qui viendra conforter l'attractivité de notre territoire pour les activités de pleine nature, aux côtés du centre montagnard Cap Guéry ;
- La construction d'un atelier de transformation du lait de Salers sur le secteur de l'Artense ;
- Etc.

Pour permettre à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense de fonctionner, les élus ont voté en mars dernier **un nouveau budget de près de 7 millions d'euros**. L'impact de la fusion sur les finances locales ne peut pas encore être évalué. Il faut rester vigilant à la maîtrise des dépenses publiques, pour lesquelles des priorités seront à définir et des choix à arbitrer.

A l'heure où les dotations de l'Etat continuent de diminuer, **la fiscalité est devenue la principale ressource de la communauté de communes**. Les recettes proviennent autant de l'impôt payé par les entreprises comme la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ou l'IFER (Indemnité Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), que de l'impôt payé par les foyers (taxe d'habitation et taxes foncières).

**Les taux de ces 4 taxes ont été unifiés en 2017** et inchangés en 2018, sans engendrer d'impact fort sur le contribuable, car ils étaient déjà proches entre les deux anciennes communautés de communes.

**CONTACT :**

**Communauté de Communes Dômes Sancy Artense**

23 route de Clermont – B.P. 63210 – 15 ROCHEFORT-MONTAGNE

Tél : 04.73.65.87.63 – Fax : 04.73.65.85.10 - Mail : [accueil@domes-sancyartense.fr](mailto:accueil@domes-sancyartense.fr)

**Antenne :** Route de Bagnols – 63680 LA TOUR D'AUVERGNE – Tél. : 04.73.21.79.79

*Dans l'attente du nouveau site, retrouvez toutes les informations sur les sites internet :*

*[www.cc-rochefortmontagne.fr](http://www.cc-rochefortmontagne.fr) et [www.sancy-artense.com](http://www.sancy-artense.com)*

**VOUS ou un de VOS PROCHES A  
PLUS DE 60 ANS,  
LE CLIC VOUS CONCERNE**

Depuis le 5 mars 2018, le CLIC «Senior Montagne» a emménagé dans de nouveaux locaux sur la commune de Laqueuille.

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) est une association loi 1901 financée principalement par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, la CARSAT et l'ARS. Le CLIC est composé d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, assistante sociale, infirmière,...).

Le rôle du CLIC est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...).

Le CLIC «Senior-Montagne» organise chaque année des conférences et des ateliers dont certains viennent de commencer :

- Qi gong à Saint Julien Puy Lavèze
- Mémoire à Bagnols
- Gymnastique douce à Tauves.

Des actions en direction des personnes âgées isolées sont également prévues en 2018. Pour tous renseignements, merci de contacter le CLIC au 04.73.65.20.89

**CLIC «Senior Montagne»**

Maison de Santé – Le Bourg - 63820 LAQUEUILLE  
04.73.65.20.89

**Email :** clic.senior-montagne@wanadoo.fr

**Site internet:** www.clicseniormontagne.fr



# LES AGENTS COMMUNAUX



Christelle Barlot  
adjoint technique



Janique Blanchot  
adjoint technique  
stagiaire



Jean-Jacques Bouillot  
adjoint technique  
principal 2ème classe



Evelyne Colon  
adjoint d'animation  
principal 2ème classe



Raymond Lussu  
adjoint technique  
principal 1ère classe



Thierry Toureau  
adjoint technique  
principal 1ère classe

Frédérique Bodeau  
Rédacteur

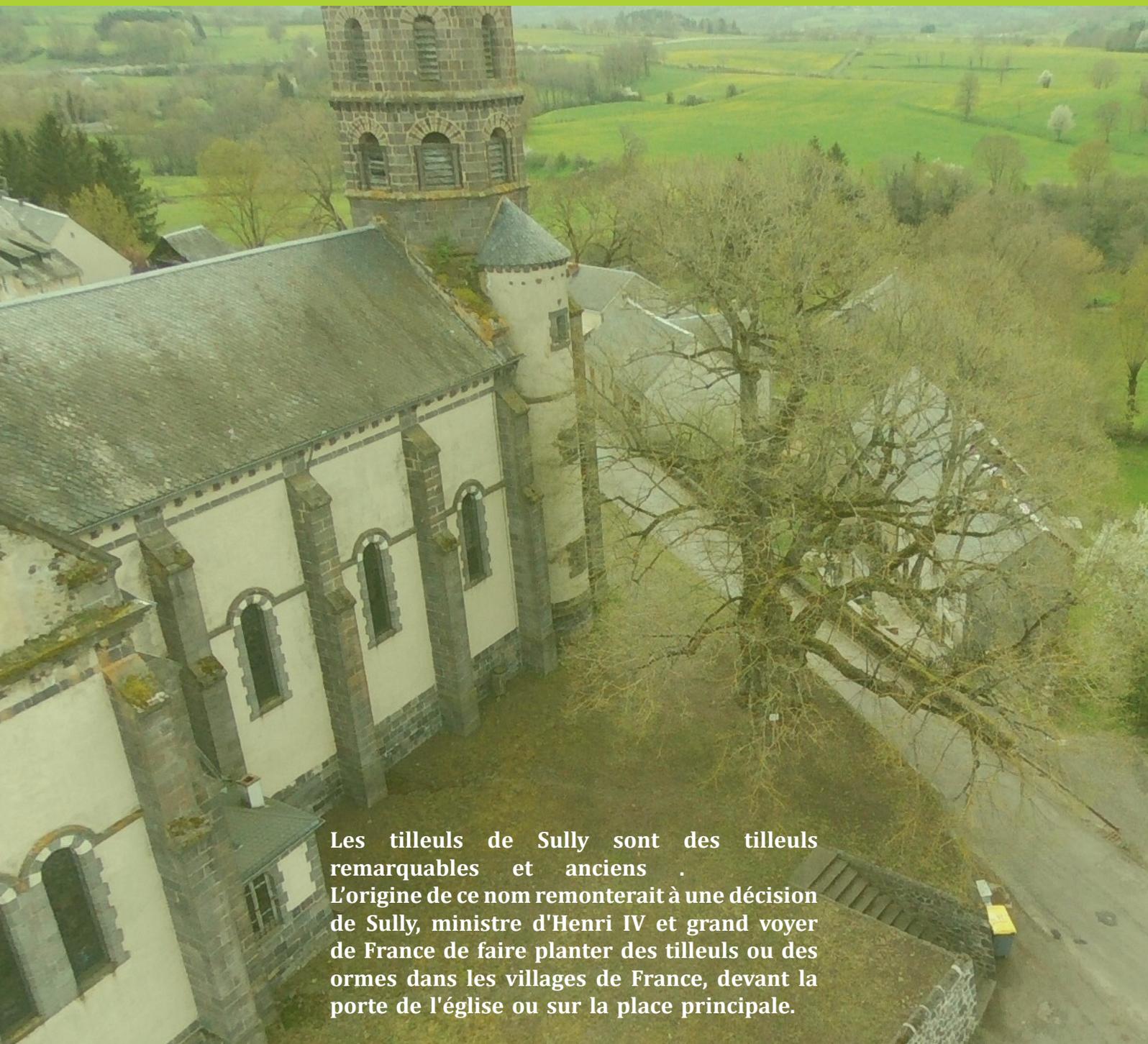
## la bibliothèque communale et ses bénévoles

Ouverture le mardi de 18h à 20h et le samedi de 10h à 12h

FAURE Monique  
BERGER Annette  
GAUREL Simone  
LAURENT Christiane



# Le tilleul de Sully



Les tilleuls de Sully sont des tilleuls remarquables et anciens .  
L'origine de ce nom remonterait à une décision de Sully, ministre d'Henri IV et grand voyer de France de faire planter des tilleuls ou des ormes dans les villages de France, devant la porte de l'église ou sur la place principale.

Circonférence à la base : 10m  
Hauteur : 25m environ  
Âge : début du 17ème siècle  
Genre : Tilia